

SALON DE L'AGRICULTURE 1996**Les Agences de l'Eau et la lutte contre la pollution issue des cultures****UN CONSTAT ALARMANT**

La pollution diffuse d'origine agricole est devenue la principale menace qui pèse sur les ressources en eaux souterraines de la France. Les portions de nappe rendues inutilisables pour l'eau potable en raison d'un excès de nitrates, s'étendent au rythme d'un doublement tous les huit ans.

Il faut préciser toutefois que cette pollution des nappes se préparait depuis les années 1960 par lessivage hivernal des sols cultivés dans lesquels l'azote s'est accumulé peu à peu.

A l'échelle de la France, les estimations de rejet d'azote (en tonne par an) dans les eaux est la suivante :

Origine	Eaux superficielles	Eaux souterraines
domestique et industrielle	300 000	40 000
élevage	250 000	100 000
cultures	20 000	350 000

On apprécie immédiatement l'importance de l'agriculture (2/3 du total) et l'influence prépondérante des cultures sur les eaux souterraines (70% du total).

DES MOYENS DE LUTTE

Le lessivage des nitrates vers les nappes est la conséquence d'un excès d'azote dans le sol (azote d'origine naturelle ou engrais non absorbés par la culture), lors des pluies hivernales ou à l'occasion d'une irrigation excessive.

Cette situation est possible :

- en automne-hiver lorsque le rendement espéré des cultures n'a pas été atteint ou lorsque les sols labourés sont restés nus entre la moisson et l'hiver,
- au printemps : du fait d'une fertilisation excessive ou décalée par rapport aux besoins de la plante.

Pour atténuer ces phénomènes, il convient de :

- couvrir les sols sur la plus grande partie de l'année (soit avec une culture à cycle long, soit avec une "interculture" d'automne),
- ajuster la fertilisation en fonction des besoins de la culture et des fournitures du sol et fractionner les apports suivant le stade de développement de la culture.

Or, il est parfaitement possible d'adapter les pratiques culturales à ces demandes environnementales sans perte de revenu. Il faut travailler plus "finement" et ceci nécessite de sérieuses références régionales ou locales qui permettent de mieux

- estimer le rendement possible de chaque culture par type de sol,
- connaître la fourniture en azote du sol, selon le climat et la culture,
- fractionner les doses d'engrais, selon les besoins des plantes.

L'adoption de ces "bonnes pratiques agricoles" repose donc avant tout sur la volonté et le sens de responsabilité de chacun mais nécessite des moyens techniques et financiers pour le conseil **agronomique**.

LE LABEL FERTI-MIEUX, GARANT DE LA QUALITE DU CONSEIL

Ferti-Mieux est un label créé en 1991, qui reconnaît la qualité du conseil. Le label Ferti-Mieux vise à garantir :

- aux Agriculteurs, la qualité et la cohérence des conseils,
- aux Prescripteurs, la bonne orientation de leurs interventions,
- aux Financeurs, le bon emploi de leur contribution,
- aux Consommateurs, l'adaptation des pratiques agricoles à la conservation des eaux.

Pour obtenir ce label, l'opération de conseil doit notamment

- s'étendre sur une zone hydrologique où la dégradation de l'eau est due aux cultures,
- comporter un Comité de Pilotage regroupant agriculteurs et utilisateurs d'eau,
- disposer d'un Animateur et d'un budget propre,
- élaborer un conseil agricole commun à tous (Chambre, Coopératives, Négoce...).

Le coût d'une opération Ferti-Mieux n'est pas négligeable. Il est de l'ordre de 400 000 F/an en moyenne. En fin 1995, 48 "labels" ou "prélabels" ont été attribués, couvrant environ un million d'hectares de terres arables et concernant plus de 22 000 cultivateurs.

LE SOUTIEN DES AGENCES DE L'EAU

Les Agences de l'Eau se sont intéressées à ces initiatives de la Profession agricole et y ont participé activement dès le début. Elles sont représentées au Comité d'Attribution du label Ferti-Mieux et au Comité Scientifique et Technique qui émet un avis sur chaque dossier.

Localement, dans leur Bassin respectif, les Agences de l'Eau sont présentes dans les Comités de Pilotage et participent financièrement à toutes les opérations Ferti-Mieux. Elles aident également les opérations qui, sans être labellisées, visent le même objet et présentent des garanties de sérieux équivalentes.

Les sommes ainsi attribuées à l'Agriculture ne sont pas négligeables. Elles peuvent être estimées à huit millions F/an. En outre, dans de très nombreux cas, les représentants d'Agence de l'Eau sont membres des groupes techniques qui élaborent, dans chaque opération, les conseils agronomiques adaptés aux conditions locales. Ces conseils, communs à tous les prescripteurs sont respectueux à la fois de l'agriculture performante et de la ressource en eau.

Ces opérations, toutefois, visent plus le raisonnement agronomique de la fumure azotée que la modification des assolements. Ce deuxième point est pourtant fondamental mais sa mise en oeuvre n'est pas neutre du point de vue du revenu de l'exploitant. De même, la juste estimation du potentiel de rendement des terres reste à passer dans la pratique ; viser tous les ans une production de 100 quintaux sur un sol qui n'en produit que 80 trois années sur cinq, se traduit par une surfertilisation systématique et une pollution des eaux.

Ferti-Mieux n'est donc qu'un début et des progrès importants sont encore à attendre.

Or, il est absolument nécessaire pour la Profession agricole, comme pour les Protecteurs de l'eau, que ces opérations aient des répercussions positives sur l'Environnement. Un échec serait lourd de conséquences et laisserait place à une réglementation contraignante alors que la voie actuellement choisie est une préfiguration de l'Agriculture de Demain.

* * *

*